



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction
Départementale
des Territoires

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS COMMUNE DE CORRENCON EN VERCORS

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

RISQUES NATURELS

Commune de : corrençon en-vercors

plan complémentaire du plan approuvé le

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

CODE DU
RÈGLEMENT
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

bleu

2



ZONES MARÉCAGEUSES

3



ZONES DE DÉBORDEMENT DE TORRENTS

violet

4



ZONES D'INSTABILITÉ DU LIT DES TORRENTS

5



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6



ZONES DANGEREUSES

éboulements
chutes de pierres
avalanches



LIMITES COMMUNALES

jaune

LE
G
E
N
D
E

échelle :
1 / 10.000

établi le :
28-11-1975

modifié le :

